

**Service civique** : « Le service civil actuel doit être rendu plus visible et plus simple. ». [En savoir plus](#)

**En débat sur France Info** : le vote des étrangers non ressortissants européens : [En savoir plus](#)

**Le port de flash ball pour la police municipale** : il semblerait que le département du Val-d'Oise soit l'un des seuls de la région Île-de-France à n'accorder aucune autorisation de port d'armes de 4e ou de 7e catégorie à des forces de police municipales. [En savoir plus](#)

**Une soirée de vœux pour 2010** : [En savoir plus](#)

**Pour une déduction fiscale aux associations reconnues d'utilité publique ou de bienfaisance** : Question à Eric WOERTH, ministre du budget [En savoir plus](#)

**Adhérez à l'association Construire Ensemble** : [En savoir plus](#)

## A NOTER

### Sécurisation des abords des collèges et des lycées : Claude Bodin a fait adopter un amendement

Lors de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure par la commission des lois de l'Assemblée nationale, le 9 février, Claude Bodin a fait adopter un amendement.

Pour assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et de biens, l'amendement de Claude BODIN étend les possibilités de vidéo-protection à des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol, mais aussi à des risques de racket, de trafic de drogue ou d'économie souterraine (comme les abords des collèges, des lycées ou des gares).

### Plan Hôpital 2012 : soutien financier de l'Etat pour la clinique Claude Bernard d'Ermont et l'hôpital Simone Veil d'Eaubonne-Montmorency

Parce que les établissements de santé jouent un rôle déterminant pour la santé de nos concitoyens et que le gouvernement est particulièrement attaché à la qualité de l'offre de soins, celui-ci a décidé d'intervenir financièrement pour soutenir les investissements hospitaliers dans le cadre du plan Hôpital 2012.

Ainsi la clinique Claude Bernard à Ermont bénéficiera d'une aide de 419 300 euros et l'Hôpital Simone Veil d'Eaubonne-Montmorency d'un soutien de 1 146 000 euros pour améliorer leur système d'information.

### Pour la première fois depuis juillet, le chômage a diminué au mois de décembre 2009.

Selon les statistiques de Pôle Emploi, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, sans aucune activité, a baissé de 18 700 personnes au mois de décembre 2009, soit une baisse de 0,7% par rapport à novembre 2009.

Le nombre total de demandeurs d'emploi est de 2 611 700 personnes en métropole.

Sur un an (par rapport à décembre 2008), le chômage a augmenté de 18,5%, soit 407 200 demandeurs d'emploi de plus

### Rencontre avec le nouveau préfet du Val d'Oise

Claude BODIN rencontre le 16 février M Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la Réunion, qui succède à M Paul-Henri TROLLE.

### Le nouveau dispositif de garantie des risques locatifs (GRL)

Le dispositif de GRL, créé par les acteurs du 1% logement (devenu Action logement) en 2006, a pour objectif de **faciliter la relation entre le bailleur et le locataire**. Les propriétaires bailleurs bénéficient de garanties contre les risques d'impayés de loyers et les locataires -en particulier les plus modestes- d'un accès facilité au logement. L'Etat intervient pour les populations les plus démunies dont le taux d'effort, c'est-à-dire le rapport entre le loyer et les revenus, est compris entre 33% et 50%.

Le nouveau dispositif s'articule autour des principes suivants :

- **Seules les sociétés d'assurance seront en mesure de proposer des assurances contre les impayés de loyers.** Elles proposeront un produit unique couvrant les impayés des locataires avec un taux d'effort inférieur ou égal à 50%.
- **L'Etat ou Action logement apporteront une contribution financière** afin de couvrir les défaillances des locataires dont le taux d'effort est compris entre 28% et 50%, mais également pour les locataires en situation précaire avec un taux d'effort inférieur à 50%.

Cette contribution augmentera de manière progressive (35 millions d'euros en 2009, 70 M d'euros en 2010, 100 M d'euros en 2011).

Les fonctionnaires, les professions non salariées (agriculteurs, artisans, professions libérales) et les personnes bénéficiant des minima sociaux seront pris en charge par l'Etat, tandis qu'Action logement sera chargé des salariés, des retraités, des jeunes et des étudiants boursiers.

- **en cas de situation d'impayé, Action logement mettra en œuvre un traitement social**, assorti de l'obligation pour le locataire de payer une partie du loyer, destiné à trouver une solution (relogement, plan d'apurement) pour les personnes de bonne foi. Pour les locataires de mauvaise foi, des procédures judiciaires de recouvrement des impayés seront mises en œuvre.
- **un dispositif de contrôle des assureurs** sera mis en œuvre de manière à prévenir toute dérive financière ou de non-respect des engagements, avec un système de sanctions (injonctions, sanctions financières, résiliation).

### Chiens dangereux : un permis de détention au 31 décembre 2009

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) et de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention en application de la loi du 20 juin